un régiment et 24 batteries de campagne ; pour la Saxe, 2 batteries de campagne ; pour le Wurtemberg, 2 batteries ; pour la Bavière, 4 batteries.

L'artillerie de siège est augmentée d'un nouveau régiment en Prusse ; ce qui fait une augmentatipn totale, pour l'artillerie, de 215 officiers et 5,262 hommes. Ajoutons qu'il a été créé en Prusse un nouveau bataillon de pionniers composé de 18 officiers et 503 hommes,

UNE CIRCULAIRE DE Mr BARTHÉLEMY-St-HILAIRE

La *Presse* de Vienne nous apporte le texte de la circulaire de M. Barthélemy-Saint-Hilaire aux représentants de la France à l'étranger concernant la question grecque.

Voici la conclusion de ce document :

Si la Turquie et la Grèce comprennent réellement leurs intérêts, ils se soumettront aux bonnes intentions de l'Europe et demanderont aux puissances de prendre en main la solution pacifique de leur différend. Un arrangement pareil, s'il est accompagné de certaines concessions mutuelles et s'il est tenté par quelque influence souveraine, n'est pas impossible. Il serait d'un très grand avantage pour tous les Etats.

La Grèce et la Turquie y trouveraient le moyen de se tirer avec honneur d'une situation qui leur cause des embarras et qui les ruine.

Toutes deux peuvent, du reste, avoir confiance dans l'impartialité des gouvernements européens, qui leur ont montré tant de sympathie et de sollicitude en de si nombreuses occasions et dans toutes les circonstances. Mais nous voulons aussi exprimer la ferme conviction que nous n'avons plus un moment à perdre. Le temps presse, et l'Europe, tout en tenant convenablement compte de tous les événements possibles, ne doit pas oublier ses propres intérêts, alors qu'elle s'occupe de deux Etats d'une humeur aussi belliqueuse.

Les puissances européennes ne doivent rien négliger de ce qui peut prévenir la crise qui menace de se produire, crise dont elles sentiraient elles-mêmes les effets. Si l'on n'a jamais pu appliquer aux affaires modernes cette parole solennelle que les Romains répétaient quand la Patrie était en danger, il faut surtout l'appliquer à l'épargne actuelle : « que les consuls veillent au bien public. »

Telle est la recommandation que nous croyons devoir faire de la manière la plus pressante aux cabinets européens. Personne ne désire plus ardemment que nous, que nos prédictions soient reconnues fausses, mais tout ce que nous pouvons conclure de nos réflexions, c'est que nos prédictions ne se réaliseront que trop.

Tout ce qui se passe les confirme chaque jour, et les causes d'inquiétude ne font qu'augmenter. Il n'y a pas lieu de compter sur la tranquillité, tant que nous ne pourrons pas admettre que la Grèce, songeant à tout ce que l'Europe a fait pour elle depuis cinquante ans et a encore l'intention de faire, n'oublie pas les obligations qui lui incombent et ne veut pas entraîner avec elle, de propos délibéré, tout le monde civilisé dans l'abîme que nous avons signalé. »

LA NOMINATION DES MAIRES ET ADJOINTS

Les Conseils municipaux seront complétés dimanche par les scrutins de ballottages. Dès le dimanche suivant, 23 janvier, il sera pourvu à leur installation et à la nomination des municipalités dans les formes prévues par un arrêté préfectoral dont voici les principaux extraits :

Article 1er. — Les Conseils municipaux de toutes les communes se réuniront *le dimanche 23 janvier courant*, à l'effet de procéder :

1° A l'installation des membres élus aux scrutins des 9 et 16 janvier ;

2° Et pour *les communes autres que les chefs-lieux de canton et d'arrondissement*, à la nomination des maires et adjoints.

Art. 2—MM. les maires fixeront l'heure et le lieu de la réunion.

Art. 3. — Dans les communes non chefs-lieux, M. le maire devra avertir les conseillers, par lettre individuelle, cinq jours à l'avance, que la réunion a pour objet non-seulement l'installation des nouveaux élus, mais encore l'élection du maire et des adjoints.

Cette élection aura lieu immédiatement après l'installation.

Art. 4. — Aux termes de l'article 3 de la loi du 3 mai 1855, il y a un adjoint dans les communes de 2,500 habitants et au-dessous, deux dans celles de 2,501 à 10,000 habitants. Dans les communes d'une population supérieure, il peut être nommé un adjoint de plus par chaque excédant de 20,000 habitants.

Art. 5. — Si la majorité des conseillers élus ne se rendait pas le 23 janvier à la convocation, le maire devrait, à l'issue même de la séance, faire par écrit, une nouvelle convocation pour le surlendemain 25, et si, à cette seconde séance, la réunion était encore insuffisante, une troisième convocation aurait lieu le jour même pour le 27.

A cette dernière séance, les membres présents procéderont à l'élection, quel que soit leur nombre.

Pour ces convocations, vu l'urgence, les délais ordinaires sont expressément abrégés.

Art. 7. — L'élection des maires et adjoints ne sera ajournée que dans les communes où les opérations électorales auraient été annulées en tout ou en partie par le Conseil de préfecture ; mais il n'y aura pas lieu de tenir compte des vacances qui seraient survenues par suite de décès ou de démissions, depuis le 6 janvier, à moins qu'elles n'aient eu pour conséquence de réduire le Conseil de plus d'un quart.

LE SPORT EN PRUSSE

On lit dans le *Journal d'Alsace :*

« Certains journaux allemands annoncent que les deux officiers du 17e régiment d'infanterie qui, pendant le temps des manœuvres, s'étaient amusés, avec de petits fusils de chasse, à tirer des fenêtres de la caserne des tirailleurs de notre ville sur plusieurs soldats occupés dans la cour, et dont quelques-uns ont été assez grièvement blessés, viennent d'être révoqués et qu'il leur a été intenté un procès civil. »

Lettre de Messieurs les Vicaires Capitulaires

le Siège vacant,

A MESSIEURS LES CURÉS DU DIOCÈSE DE CAMBRAI,

au sujet des Prières publiques qui doivent avoir lieu à l'occasion de la rentrée du Sénat et de la Chambre des Députés.

Cambrai, le 12 janvier 1881.

Monsieur le Curé,

Conformément à la loi constitutionnelle du 14 juillet 1875, le dimanche qui suit la rentrée du Sénat et de la Chambre des Députés, des Prières publiques doivent être adressées à Dieu pour appeler son secours sur les travaux de ces Assemblées.

Monsieur le Ministre de l'Intérieur et des Cultes, par une circulaire en date du 8 de ce mois, nous prie de prendre les mesures nécessaires pour assurer, en ce qui nous concerne, l'exécution de cette loi.

En conséquence les Prières publiques auront lieu cette année le dimanche 16 janvier.

On chantera ce jour là dans les églises et chapelles du diocèse, avant la messe paroissiale ou la messe de communauté, le *Veni Creator*.

Dans la soirée du même jour, à l'heure qu'on jugera le plus convenable, il sera célébré un Salut solennel du Très-Saint-Sacrement. On y chantera, outre les prières ordinaires, les Litanies de la Très-Sainte Vierge et le psaume 124e, *Qui Confidunt in Domino*, avec l'oraison *Pro Concordia : Deus largitor pacis*(1).

A l'église métropolitaine et dans toutes les villes où les autorités civiles et militaires en feront la demande, il sera célébré, à midi, une messe pendant laquelle on chantera les Litanies et le Psaume indiqués pour le salut du soir, et le *Domine salvam fac Rempublicam*.

La quête pour l'église nationale du Sacré-Cœur, à Paris, se fera comme les années précédentes, dans toutes les églises.

Vos bons Paroissiens, Monsieur le Curé, s'empresseront, comme ils l'ont fait les années précédentes, d'assister à ces prières publiques auxquelles vous allez les appeler. La demande qui nous est faite par le pouvoir suprême de l'Etat, reste un acte de foi national auquel tous se feront un devoir de s'associer.

La présente lettre sera lue au prône le dimanche qui en suivra la réception.

Recevez, Monsieur le Curé, l'assurance de notre affectueux dévouement.

Les Vicaires Capitulaires :
† Henri MONNIER, *Evêque de Lydda.*
Adrien VALLÉE.
Cyrille-Jean-Baptiste DESTOMBES.

FACULTÉS CATHOLIQUES DE LILLE

On lit dans le *Bulletin des Facultés catholiques de Lille*, janvier 1881 :

Le mercredi 12 janvier, M. Canet commence une série de conférences sur *Henri IV et ses Lettres missives.*

Le mardi 25, M. l'abbé Baunard commence une série de conférences intitulées : *l'apologétique moderne et l'Evangile* ; — *Dix années dela jeunesse oratoire de Mgr Pie.*

Six jeunes Africains suivent en ce moment les cours de notre Faculté de médecine : Frédéric Mohammed-Ben-Hamel, de la tribu des Beni-Sanfita ; Urbain Ammed Ben-si-Hamed, des Oulads-sidi-Cheik (Sahara); Lin Abd-el-Kader-Ben-Henni, des Sanfita ; Michael Hamed-Ben-Miloud, des Beni-Mnacer; Vital Mohammed-Ben-Hamed, des Beni-Djaâd, près de Drad-el-Mizan, et Félix Kaddour Ben-Mohammed, des Chambas (Sahara).

Ce dernier a remplacé André Mustapha, retourné en Afrique pour rétablir dans un air plus tiède une santé ébranlée.

Ces jeunes gens, Kabyles et Arabes, avant-garde d'une vraie colonie d'étudiants africains à la Faculté de médecine, sont venus bien loin chercher ici la science dont ils espèrent faire preuve par un diplôme d'officiers de santé. Ils sont venus aussi confirmer parmi nous la foi qu'ils remporteront dans leurs montagnes et dans leurs tribus errantes. Ils ont été envoyés par leur admirable archevêque, qui, plein de confiance dans la charité des catholiques du Nord, a pensé qu'ils trouveraient à Lille, avec la science, ce qui peut servir à leur facile entretien.

Il vient aussi d'arriver un jeune Arménien catholique, Georges Melcon Melchisédech, d'Erzéroum, qui se destine à la Faculté de médecine. Il est envoyé avec lettres de recommandation de Mgr Azarian, archevêque de Nicosie et auxiliaire du patriarche de Constantinople, et de Mgr Dauphin, directeur de l'Œuvre des Ecoles d'Orient, à M. le chanoine Hyver, vicaire général d'Alger, avec prière de faire tout ce qui est possible dans l'intérêt de ses études et de sa foi.

NOUVELLES MILITAIRES

Le budget du ministère de la guerre.

Nous extrayons de l'état du budget général les détails concernant les dépenses du ministère de la guerre, dont le total s'élève à 570,280,035 fr.;

Le traitement du ministre et du personnel de l'administration centrale comprend 2,463,700 fr.; les états-majors sont compris pour 23,901,000 francs ; la gendarmerie, 40,179,000 f.; la solde, 191,259,000 fr.; les vivres, 99,264,000 fr ; le chauffage et l'éclairage, 4,075,000 fr.; les fourrages, 71,653,000 fr.; les hôpitaux militaires, 12,253,000 fr.; l'habillement et le campement, 39,500,000 fr.; le recrutement, la réserve et l'armée territoriale, 860,500 fr.; la justice militaire, 980,000 fr.; la remonte, 15,000,000 fr.; le matériel d'artillerie et des équipages, 17,000,000 fr.; les poudres et salpêtres, 5,300,000 fr.; le matériel du génie, 15,000,000 fr.

Les écoles militaires (matériel), 2,800,000 fr.; les Invalides, 816,000 fr.; les secours, 3,100,000,000 fr,; les dépenses secrètes, 300,000 fr., etc.

Par arrêté en date du 30 décembre 1880, M. le général Thomas de Dancourt, commandant la 3e brigade de hussards à Lyon, est nommé membre de la commission formée près le ministère de l'intérieur, à l'effet d'étudier les modifications à apporter au fonctionnement général de l'Algérie.

ROUBAIX-TOURCOING

et le Nord de la France

Qu'est-ce à dire ? Il paraît que nous aurions commis un acte de « déloyauté» en qualifiant de « révolutionnaire » la liste de M. Emile Moreau. C'est le *Progrès du Nord*, ou du moins un de ses correspondants roubaisiens, qui nous l'affirme. Ce correspondant ajoute même ce détail ravissant « qu'une « réunion d'hommes animés des senti- » ments qu'inspirent l'honnêteté et la » justice a été tenue avant-hier, à » l'effet d'examiner » s'il n'y aurait pas moyen de nous faire un procès... Il paraît qu'on n'est pas tombé d'accord une première fois, et qu'on a dû se réunir de nouveau hier soir.

Nous attendons avec curiosité le résultat des délibérations de ces hommes vénérables, « animés des sentiments qu'inspirent l'honnêteté et la justice, » et comme nous pensons bien qu'ils n'ont pas encore abouti à une solution satisfaisante, nous allons généreusement leur venir en aide.

Le programme des « comités » soi disant « démocratiques » était-il, oui ou non, un programme *révolutionnaire ?* nous avons dit et nous répétons hardiment : oui! Ceux qui l'ont accepté comme ceux qui l'ont repoussé, ne s'y sont pas trompés. Pour ne parler que de la partie relative à l'instruction, nous ne connaissons rien de plus révolutionnaire que de vouloir déchristianiser l'enseignement public et d'annoncer l'intention de mettre Dieu à la porte de l'Ecole.

On ne sert pas seulement la Révolution en s'associant à ses violences matérielles ; on la sert en acceptant ses idées, en l'aidant dans ses tentatives contre le Droit éternel, contre la Justice, contre la Liberté. Il ne suffit pas, pour se dire conservateur, de vouloir conserver son champ, son usine, sa maison, sa fortune; on n'est conservateur dans le sens élevé du mot qu'à la condition de professer et de défendre les principes sur lesquels repose la société chrétienne ; le mendiant servant le Décalogue est plus conservateur que le millionnaire incroyant et sans scrupules.

Qu'est-ce que la Révolution ? C'est la négation de l'idée de Dieu ; c'est la révolte de l'Evangile.

Bannir la Religion de l'enseignement officiel et *imposer* cet enseignement à toutes les consciences, c'est, quoi qu'on dise, vouloir tuer la foi chrétienne dans l'âme des jeunes générations ; c'est accomplir une œuvre révolutionnaire.

Est-ce que tous les socialistes, tous les démagogues roubaisiens ne l'ont pas ainsi compris ? Est-ce qu'ils n'ont pas voté en masse pour la liste de M. Emile Moreau, pour ce que nous avons appelé avec trop de raison « la liste révolutionnaire ? »

Il en est donc parmi les élus de dimanche qui ont peur de cette appellation ? Franchement c'est un peu tard. Quand on ne veut pas être confondus avec les révolutionnaires, on ne fait pas cause commune avec eux, on n'accepte pas de marcher sous leur bannière.

Il y a des républicains roubaisiens qui ont eu le courage de repousser une pareille compromission ; on ne peut que les en féliciter.

Nous entendons dire et nous savons que tous les élus de dimanche n'ont pas accepté le programme des comités; pourquoi ne l'avoir pas déclaré publiquement avant l'élection ? Pourquoi avoir accepté un patronage dont on semble rougir aujourd'hui ? Pourquoi ceux-là se sont-ils glissés au Conseil à la faveur d'une équivoque qui ne saurait les justifier près de ceux qui les ont combattus et qui, bientôt, leur vaudra la haine et le mépris de ceux qui les ont soutenus.

ALFRED REBOUX.

(1) Au missel, *inter orationes ad diversa.*

ÉLECTIONS MUNICIPALES.

M. Désiré Debuchy, député, conseiller municipal élu dimanche, vient d'adresser aux électeurs une proclamation dans laquelle ils les remercie de leurs suffrages et leur recommande avec toute l'autorité dont il jouit à juste titre, les deux candidats à élire, dimanche, au scrutin de ballotage.

Nous publierons demain cette proclamation.

On nous écrit de Leers qu'une fâcheuse erreur s'est glissée dans nos colonnes, à propos des élections de cette importante commune « Il n'y a pas de radicaux à Leers » nous écrit, avec raison, notre honorable correspondant.

Des raisons toutes locales avaient seulement amené la formation d'une seconde liste. Les chiffres qui nous ont été donnés n'étaient point exacts : voici le nombre iexactes des voix obtenues par les candidats portés sur cette liste :

MM. J. Fournier	160
Picavet	138
J.-B. Derache	139
Duez	100
Lagache	107

A propos d'un incident électoral qui aurait eu lieu dimanche soir, à Douai, lors du dépouillement des votes, voici ce que nous lisons dans l'*Indépendant* :

Divers journaux de Lille, en donnant es résultats des élections municipales de Douai, ont parlé d'un incident qui s'est produit pendant le dépouillement du vote. L'un des électeurs d'une section, appelé à dépouiller le scrutin, serait, à tort ou à raison, accusé de fraude électorale.

Une enquête est ouverte ; le scrutateur repousse avec énergie le fait dont on l'accuse; nous avons cru et nous croyons devoir nous abstenir de toute réflexion sur cette affaire.

Cependant, diverses communications nous parviennent à ce sujet, et l'une d'elles s'exprime ainsi :

« L'électeur en question dépouillait comme scrutateur, et je me demande ce que vient faire la qualification d'officier de sapeurs-pompiers que deux journaux de Lille se plaisent à donner à l'électeur. Evidemment il y a, de la part de l'auteur de l'article envoyé de Douai, intention de jeter la déconsidération sur le corps tout entier des sapeurs-pompiers de Douai.

» Que des journaux de Lille s'empressent d'accueillir les nouvelles plus ou moins exactes, plus ou moins sûres qu'un correspondant, fort peu circonspect à Douai, s'empresse de leur envoyer, c'est leur affaire et ce n'est pas la mienne. Mais il me semble qu'un écho doit s'élever dans la presse locale pour blâmer de pareils procédés où domine la passion politique et demander qu'avant de mêler à un pareil débat la qualification d'*officier des sapeurs-pompiers de Douai*, on sache, au moins, si les imputations sont exactes et vraies

» Il n'y avait qu'une voix, hier, pour blâmer sévèrement l'auteur de cet article. »

Lomme

Nombre de votants, 618. — Majorité absolue, 310.

MM. Deleruelle, Pierre, 550 voix ; Fry, Désiré, 545 ; Becquet, Désiré, 544 ; Loyer, Ernest, 542 ; Peucelle, Jules, 541 ; Bailleux, François, 526 ; Becquet, Armand, 518 ; Reublin, Henri, 505 ; Marchand, Ferdinand, 493 ; Deflandre, Jean, 408 ; Becquart-Six, 406 ; Duprez, Auguste, 388 ; Six, Henri, 385 ; Béharel-Waymel, 384 ; Becquart, César, 370 ; Becker, Henri, 370 ; Delattre, Alfred, 364 ; Hérent, Arthur, 366 ; Hertz, Carlos, 359 ; Broutin, Ed., 338 ; Vernier-Gihoul, 337 ; Ducrocq, Henri, 346 ; De la Phalecque, 327.

Toute la liste du maire est nommée.

Ainsi que nous l'avons annoncé, un service solennel pour S.-E. Mgr Régnier, Cardinal-Archevêque de Cambrai, a été célébré à l'église St Martin, ce matin à 10 heures.

Les armes du Cardinal se voyaient au dessus du grand portail.

Le portrait du prélat était placé au milieu d'un magnifique catafalque.

Le chœur et l'autel étaient tendus de noir.

A la même heure, un service était aussi célébré en l'église Notre-Dame.

La société chorale de cette paroisse a chanté une nouvelle messe de Requiem par 4 voix, composée par son directeur M. Peers.

Les solos ont été dits par M. Beuscart et Warin.

On doit louer l'ensemble de l'exécution.

Un catafalque splendide avait été dressé au milieu du chœur qui était complètement tendu de noir ainsi que la nef principale.

Les armes du défunt, voilées d'un crêpe noir comme à Saint-Martin étaient placés à l'entrée de l'église,

Il y avait une grande affluence dans les deux paroisses.

L'*Emancipateur*, rendant compte des funérailles de S. Em. le cardinal-archevêque ajoute les noms suivants à la liste que nous avons donnée hier des assistants : MM. Pajot et Théry, sénateurs ; MM. Brame, Debuchy, de La Grange, Hamille députés ; MM. Bernard et Crépin, conseillers généraux ; M. le trésorier-payeur général du Nord ; M. l'inspecteur général des ponts et chaussées ; M. l'ingénieur en chef du département.

Le trappiste qui portait la mitre du R. P. abbé du Mont-des-Cats est un ancien capitaine de l'armée française, blessé sur les champs de bataille de la guerre de 1870.

L'*Emancipateur* ajoute : « Nous n'avons que des éloges à donner à M. le maire, pour la façon dont il s'est comporté en ces tristes circonstances. Toutefois, nous pouvons dire que le public s'est à juste titre étonné et du silence du beffroi, et de l'absence du drapeau voilé à la mairie. La ville officielle devait bien cet hommage à un homme qui ne sera pas l'une de ses moindres gloires. »

On a prononcé divers noms pour la succession de Mgr Régnier, à l'archevêché de Cambrai. D'après certaines personnes, il serait question de Mgr Foulon, évêque de Nancy, ou de Mgr Guilbert, evêque d'Amiens.

Nos renseignements personnels nous permettent d'affirmer que jusqu'ici, le choix du successeur de l'archevêque de Cambrai n'a été agité ni dans le Gouvernement ni à la Nonciature.

Les informations auxquelles nous faisons allusion, sont donc à tout le moins prématurées.

Vendredi 21 janvier, à onze heures, une messe sera célébrée dans la basilique Notre-Dame de la Treille pour l'anniversaire de la mort de Louis XVI.

M. le comte de Chambord vient d'adresser la lettre suivante à M. Auguste Scalbert, de Lille, à l'occasion de la mort de son fils :

« Goritz, le 31 décembre 1880.

» J'apprends, monsieur, le malheur qui vient de vous frapper, et je ne veux pas tarder à vous dire que je m'asssocie du fond de mon âme à votre douleur paternelle Le fils que vous pleurez était, par ses sentiments, digne de son excellent père et de ce catholique département du Nord, si admirable par sa foi et par les sacrifices qu'il ne cesse de faire pour les grandes causes de la religion et du droit. C'était au moment même où la révolution entrait dans la voie des persécutions les plus odieuses, chassait les maîtres les plus vénérés de la jeunesse, les consolateurs et les soutiens du pauvre, que votre fils n'avait pas hésité à se consacrer entièrement à Dieu, pour lutter par ses prières et par sa parole, contre ces doctrines perverses qui tendent à la destruction de toute société.

» Au ciel, où il reçoit la récompense de ses vertus, il n'oubliera pas, croyons bien, tout ce qu'il a tant aimé sur terre : l'Eglise, la France, sa famille et son Roi.

» Recevez l'assurance de ma vive sympathie et de ma constante affection.

» HENRI. »

Les conseillers de préfecture dont les noms suivent sont nommés vice-présidents pour l'année 1881 : Nord, M. Armand de Prameu ; Pas-de-Calais, M. Lecerne ; Somme, M. Danise ; Aisne, M. Noizet.

Les instituteurs et institutrices doivent-ils encore conduire au catéchisme les enfants de leurs écoles ?

Voici une réponse à cette question que nous avons entendu formuler par les pères de famille :

Le Conseil supérieur de l'Instruction publique laisse les instituteurs libres d'accompagner ou de ne pas accompagner les enfants à l'église pour le cathéchisme (sauf en quelques cas exceptionnels, où il leur fait une obligation d'y aller), libres de les y surveiller ou de ne pas les surveiller. L'instituteur n'aura à prendre conseil que de sa conscience.

Toutefois, cette réserve une fois faite, le Conseil, d'accord avec l'administration, a déclaré qu'il *verrait avec plaisir* le maître se charger, de son plein gré, de ce service, cela dans l'intérêt même de la bonne éducation des enfants, qui ne doivent, autant que possible, pas être abandonnés seuls dans le trajet de l'école à l'église.

Le Cercle horticole du Nord rappelle à ses membres que l'assemblée générale du mois de janvier aura lieu dimanche 16, à 4 h. du soir, au siège de la Société, Grande-Place, 10.

La séance se terminera par une conférence sur la *culture du Poirier*, donnée par M. Jadoul, professeur au jardin d'arboriculture de la Ville de Lille.

On lit dans la *Gazette de Tourcoing :*

Mlle Carron-Catel nous fait la grâce de nous adresser la lettre suivante. Elle s'y déclare bien gentiment l'auteur de la baroque missive que nous avons reproduite, il y a quelques jours, signée de M. son père.

Nous lui donnons acte de son aveu, en lui assurant combien nous sommes au regret de lui avoir causé la moindre peine, mais nous nous permettrons de lui faire remarquer deux petites choses :

D'abord, que la première lettre était bien pleine de gros mots pour une demoiselle, ensuite que, pas n'était besoin d'évoquer ce fantôme redoutable de l'huissier dont notre tente, semblable à celle de Brutus, a vu hélas trop souvent depuis quelques semaines, la terrifiante apparition. Est-ce que la galanterie française ne nous *assignait* pas elle-même pour devoir, de donner publicité à une déclaration émanant d'une pareille source et pourvue d'un caractère où le désintéressement ne le cède qu'au charme :

« Tourcoing, le 13 janvier 1881.

» A Monsieur le Rédacteur
de la *Gazette de Tourcoing*,

» Les plaisanteries que vous vous êtes permises à l'occasion de la lettre du 10, que j'avait écrite d'après la copie que m'avais remise mon père, m'ont bien peinée ; ce n'est point lui qui l'a écrite et il s'est contenté de la signer, sans l'avoir relue lui-même.

» Je vous prie d'insérer cette lettre dans votre prochain numéro, et au besoin, mon père vous en requerra par huissier. J'espère que vous accéderez volontairement à ma demande, et j'ai l'honneur de vous saluer....

» MARIE CARRON. »

Vous voyez, Monsieur, que dans cette lettre il ne se trouve pas de fautes d'orthographe, et cela, parce que mon père a relu cette lettre avant que je ne vous l'envoie.

M. C.

En effet, mademoiselle, toute les formes et la délicatesse qu'exige le style épistolaire sont, cette fois-ci, respectées Vos mignonnes phrases sont mis leur plus belle robe du dimanche. Nous vous en présentons nos plus sincères compliments Si le vieux Lhomond n'était pas mort, il il eut fait de vous son enfant gâtée. Vraiment n'était-il pas dommage au possible, de voir d'aussi jolis doigs pratiquer d'aussi grosses écorchures sur cette bonne maman, la Grammaire.

G. B.

Ce matin, vers cinq heures et demie, un déplorable accident est arrivé dans l'imprimerie du *Journal de Roubaix*, pendant le tirage de la petite édition.

Un conducteur ayant voulu régler à la marche l'un des cylindres d'une presse mécanique, à laissé échapper la clef dont il se servait. Dans le mouvement qu'il fit pour ratrapper son outil, l'ouvrier eut la main saisie par un engrenage ; l'index et le médius ont été broyés : il va falloir en opérer l'amputation : le pouce est malheureusement aussi fort atteint.

M. le docteur Godefroy et M. Victor Couvreur, pharmacien, prévenus, sont accurus avec le plus charitable empressement et ont donné les premiers soins au blessé qui a été transporté à l'Hôtel-Dieu.

La police a mis avant-hier la main sur un individu que l'on soupçonnait fortement de vols nombreux, commis dans le quartier de la rue de la Gare à Lille, et dont l'auteur était jusqu'ici demeuré introuvable.

L'homme arrêté, dont l'identité n'a pu encore être complètement et nettement établie, se dit polonais ou prussien, — peut-être bien l'un et l'autre. — Il se donne le nom de Myst ou Myeck. Il dit être ouvrier sellier.

Comme il travaille depuis quelques jours chez M. Soyez, fabricant de malles, rue des Ponts-ee-Comines, il arriva ce jour-là à l'atelier porteur d'un énorme morceau de viande. C'était par trop gros pour un seul homme, cet homme fût-il doué comme un Allemand-Polonais. On prévint la police, et le sergent de ville Leignel, de service dans le quartier, vint demander à l'étranger où il avait acheté pareille provision de mangeaille. De plus, il l'invita poliment à lui montrer ses papiers ou à venir avec lui chez le commissaire.

Nicht ! nicht ! répondit à toutes les invitations le sellier-fabricant de malles. Alors l'agent voulut le conduire de force au bureau de police ; mais il fallut livrer bataille et ce n'est que grâce à la vigueur extraordinaire que l'on connaît à Leignel que celui-ci dut de pouvoir mâter et entraîner le furieux carnivore.

Au violon, ce fut bien encore pis. Il avait déjà démoli un mur, quand on arriva à temps pour le maintenir en lieu de sûreté.

Il est fort probable que cet individu n'a un si ardent désir de la liberté en même temps que du secret, que parce qu'il a des explications dangereuses, pour lui, à donner à la justice.

La ville d'Halluin, donnera dimanche prochain, dans la salle de l'école communale (sur la place) un grand concert au profit des pauvres.

Ce concert sera offert par la Musique des Sapeurs-Pompiers à ses Membres Honoraires, avec le bienveillant concours de MM. Emile Decondé, ténor; Henri Simoens, baryton ; César Ségard, comique, artistes Roubaisiens; Paul Fournier, clarinettiste ; Henri Gripon, clarinettiste de la *Grande Harmonie* de Roubaix ; Fernand Dodin et Alfred Dubocage, flûtistes de la même société.

Voici le programme de la soirée :

PREMIERE PARTIE.

1. Musique des Sapeurs-Pompiers, Fantaisie sur *Hernani* Verdi. — 2. M. Emile Decondé Romance. — 3. M. Dubocage et Dodin, fantaisie pour deux flûtes. — 4. M. Henri Simoens *Le Rêve de la Poix*, chanté par l'auteur, Simoens. — 5. M. Fournier et Gripon, Duo de clarinette, Saupe. — 6. M. César Ségard, chansonnette.

DEUXIÈME PARTIE

1. Musique des Sapeurs-Pompiers, pot pourri sur *Martha*, Flotow. — 2. Henri Simoens, *l'Amour Fraternel*, chanté par l'auteur, Simoens — 3. M. César Ségard, chansonnette. ***. — 4. M. Paul Fournier, air varié pour clarinette, ***. — 5. M. Emile Decondé, *Le Rosier blanc*, Deleeuw. — 6. MM. Dodin et Dubocagé, grand duo de flûtes, Tulou. — 7. *On demande des Domestiques*, comédie-vaudeville en 1 acte, par MM. Chevot et Dunt. Personnages : Beaucrouton, M. Segard; le chevalier Gaëton de Rouffiguac, M. Danel; le vicomte Anténor de Bois joli, M. N. — Le piano sera tenu par M. Wassenove. — Une quête sera faite pendant le concert. — Prix d'entrée : 1 fr. — On commencera à 6 heures précises du soir.

Incendie à Calais

Notre correspondant particulier de Calais nous télégraphie :

« Calais, 14 janvier, 10 h. 30 matin.

» Un incendie considérable a éclaté à Calais, ce matin, à une heure, chez M. Seidel, entrepreneur de menuiserie, rue du Soleil.

» Tout a été brûlé. Les pertes sont énormes. Le feu n'a pu être éteint qu'à 6 heures. »

LE NOUVION. — Le duc d'Aumale, le comte Paris, le général d'Andlau sont depuis quelques jours au château de Nouvion où de grandes chasses ont été organisées. M. Parmentier maire de Nouvion et conseiller général de l'Aisne, qui assistait à ces chasses, est tombé de voiture et s'est cassé la jambe.

SAULTY. — Un lugubre accident vient de jeter la consternation dans notre commune.

Lundi M. Ledru, maire de Soulty, avait reçu quelques amis ; le soir, à l'heure du départ, son domestique attelait la voiture de l'un des invités, lorsque le cheval se mit à bondir et faillit renverser l'homme qui le tenait en main.

Voyant cela, M. Ledru se précipite, saisit l'animal par la bride, mais ne parvient pas à le maîtriser; il est renversé, on accourt à ses cris on le transporte sur son lit, en proie à d'atroces souffrances. Le médecin constate une grave lésion à l'épine dorsale, qui devait entraîner la mort à bref délai. En effet, dès deux heures du matin, M. Ledru n'était plus.

La veille, l'honorable M. Ledru avait été réélu, avec toute la liste conservatrice. La commune de Saulty, qui venait de lui donner ce témoignage de sympathie, s'unit tout entière dans les regrets causés par la mort de cet homme de bien.

— DUNKERQUE. — Le steamer anglais, *Blanche*, capitaine Crookshans, venant de Londres à Dunkerque, s'est mis à la côte à l'est de notre port, dans la journée d'hier, en faisant route pour le port.

Le navire a chaviré sur le côté cette nuit et toute la pontée est tombée à la mer. L'équipage a pu heureusement débarquer avec les embarcations du navire.

— RUITZ. — Dans la nuit de samedi à dimanche et sans qu'on ait pu en découvrir la cause, le feu a réduit en cendres une grange, un hangar et une meule de paille d'avoine, appartenant aux sieurs Athanase Saintive et Germain Dupuich, tous deux cultivateurs. La perte, de 9,0.0 francs, est en partie couverte.

— ARRAS. — Aujourd'hui à 11 heures, a eu lieu, à la cathédrale, un service funèbre pour le repos de l'âme de Mgr Régnier, cardinal-archevêque de Cambrai.

Mgr Lequette a officié pontificalement en présence du chapitre, d'un nombreux clergé, des élèves du grand et du petit Séminaire, ainsi que d'une foule de fidèles parmi lesquels on remarquait beaucoup d'étrangers.

Presque toutes les maisons religieuses étaient représentées.

— MARCOING. — Les douaniers de la brigade d'Anzin ont arrêté, la nuit dernière, sur le territoire de Marcoing, un contrebandier conduisant une meute de chiens chargés de tabacs. Ils ont pu en capturer cinq, ce qui représente une saisie de cinquante kilogrammes. Le contrebandier a été écroué à la maison d'arrêt.

— SANCOURT. — Un incendie assez considérable qu'on attribue, à la malveillance a éclaté lundi soir à Sancourt dans la ferme de M. Leblat. Une grange, un hangar, une batteuse, un chariot, une voiture à ressorts et une étable ont été la proie des flammes. Une quarantaine de moutons ont été rôtis dans leur bergerie.

Les pertes sont évaluées à environ 15,0 0 francs, couvertes en partie par l'assurance.

Etat-Civil de Roubaix

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 12 janvier. — Joséphine Roan, rue Bernard, cour Mourmont, 2. — Marguerite Delotte, rue St-Antoine, maison Barot. — Gabrielle Dujardin, rue de la Guinguette, cour Duhamel, 6. — Henri Dentreligne, rue Decrême, cour Debaisieux. — Marthe Bressy, rue de la Croix, maison Hazebroucq. — Léonie Deroo, rue du Parc, 21. — Marie Lecryt, rue d'Espagne, 16. — Marie Buxman, rue de Wasquehal, cour St-Joseph, 5.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 12 janvier. — Céline Loridan; 5 ans, rue de Lorraine. — Adolphe Willem, 1 mois, place du Trichon, 1. — Liévine Vandewalle, 21 ans, couturière, Hôtel-Dieu. — Victoire Leclercq, 54 ans, 8 mois, ménagère, rue de la Paix, 36. — Froisine Claise, 73 ans, 10 mois, ménagère, rue de Ma Campagne, 14. — Eugénie Laureyns, 2 ans, rue des Anges, cour Dupont, 4.

PUBLICATIONS DE MARIAGES du 9 janvier. — Antoine Bataille, 22 ans, instituteur, et Marie Marsylle, 19 ans, sans profession. — Camille Haedens, 31 ans, ouvrier, et Léonie Vandemeulebrock, 22 ans, journalière. — Jean Everaert, 20 ans, teinturier, et Octavie Duponcheele, 18 ans. — Gustave Riche, 33 ans, sans profession, et Jeanne Verron, 24 ans, sans profession. — Adolphe Darserval, 25 ans, employé de commerce, et Zulma Mazy, 23 ans, sans profession. — Charles Coutière, 30 ans, docteur en médecine, et Laure Hannart, 24 ans, sans profession. — Henri Fiévet, 29 ans, facteur de la poste, et Marie Deguffroy, 22 ans, cuisinière. — Henri Vreck, 28 ans, mécanicien, et Mélanie Cropeleen, 23 ans, couturière. — Jules Marchand, 29 ans, employé de commerce, et Louise Delarra, 21 ans, sans profession. — Félix Deltête, 27 ans, tisserand, et Philomène Seinnave, 24 ans, bobineuse. — Edmond François, 25 ans, serrurier, et Marie Parent, 20 ans, couturière. — Désiré Deballie, 22 ans, tonnelier, et Sophie Maurelle, 20 ans, piqurière. — Polycarpe Leclercq, 24 ans, ourdisseur, et Hortense Delecœuillerie, 24 ans, bobineuse — Louis Vollekint, 18 ans, tisserand, et Juliette Simœns, 23 ans, rattacheuse. — François Stevens, 22 ans, cordonnier, et Jeanne Vanvlierberghe, 17 ans, tisserande. — Charles Vandale, 50 ans, mouleur, et Victoire Opsomer, 60 ans, couturière. — Charles Vuylsteke, 35 ans, garçon boulanger, et Clémence Delattre, 43 ans, servante.

Caisse d'épargne de Roubaix

Bulletin de la séance du 9 janvier 1881

Sommes versées par 477 déposants, dont 61 nouveaux. . . . . 21,683 fr. 00
72 demandes en remboursement . . . . . 15,557 fr. 67

Les opérations du mois de janvier sont suivies par MM. Achille Wibaux et Mulliez-Delattre, directeurs.

Belgique.

— VERVIERS. — Un violent incendie a complètement détruit, dans la nuit de mardi, à Verviers, l'établissement industriel de MM. Joiris frères, rue du canal.

— MARCHIENNE-AU-PONT. — Un coup de grisou, heureusement sans gravité, s'est produit cette nuit, vers dix heures du soir, dans les travaux de la 3e veine, à l'étage de 410 mètres, du puits Ste-Sophie, dépendant du Charbonnage de St-Martin à Marchienne-au-Pont. C'est par l'explosion d'une mine que cet accident est survenu. Quelques-uns des ouvriers qui travaillaient dans ce chantier ont été légèrement brulés à la figure et aux mains.

La plupart ont pu retourner immédiatement chez eux, après avoir reçu les premiers secours que la direction du charbonnage, aussitôt accourue sur les lieux, s'était empressée de leur prodiguer.